

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_CC\_2018\_CCDS**

**PLAN DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS À MENER EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS  
CPER 2015/2020 – ANNÉE 2018**

Séance du 4 juin 2018

Date de convocation : 29 mai 2018 - 2<sup>ème</sup> convocation

L'an deux mil dix-huit et le quatre juin à douze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Stéphane ANTOINETTE à Christian PITTA

Denis BURLLOT à François RINGUET

Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Didier BRIOLIN

Gilles DUFAIL à Edgard CHOCHO

Pierre HO-WEN-SZE à Patrick COSSET

Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA-CLET

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

**Absente excusée :**

Françoise FREDOC

**Absents non excusés :**

Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Emilie VENTURA-CLET**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«La Communauté de Communes des Savanes, souhaite poursuivre et amplifier sa compétence dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

A ce titre, la CCDS dans l'exercice de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, au cours des trois dernières années, a engagé de nombreuses actions actuellement en cours de réalisation et pour lesquelles les financements ont été mobilisés dans le cadre de la convention CPER.

Les opérations ayant bénéficié de financement sont précitées ci-dessous:

- Déchèteries : Sinnamary –Iracoubo - Kourou (AMO- Maîtrise d'œuvre – Travaux)
- Centre de transfert (AMO- Maîtrise d'œuvre – Travaux)
- Etude de réhabilitation des deux dernières décharges présentes sur la CCDS
- Etude d'instauration de la redevance spéciale
- Etude de valorisation organique
- CODOM – Programme de prévention

En accord avec la convention pluriannuelle CPER (Contrat Plan Etat Région) 2015/2020 et les décisions prises lors de la dernière commission gestion des déchets du 22 septembre 2016 et validé lors du bureau du 14 mai 2018, les orientations données pour l'année 2018 dans le cadre de l'exercice de la compétence gestion et traitement des déchets sur le territoire de la CCDS sont de finaliser l'ensemble des études et travaux amorcés.

Cependant, en marge des résultats des études engagées en matière de réhabilitation et de valorisation organique courant 2018, la CCDS confirme son engagement à mobiliser les financements (ADEME)- CPER nécessaires pour réaliser les opérations pressenties pour les années à venir à échéance de 2020.

Ainsi, en accord avec la convention pluriannuelle CPER (Contrat Plan Etat Région) 2015/2020, la CCDS fait le choix de budgétiser pour l'année 2018, une unique opération «maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de valorisation organique des déchets ».

Dès lors, afin de mobiliser les financements (ADEME) nécessaires pour réaliser l'opération précitée, il vous est proposé de valider le programme prévisionnel ci-dessous :

#### **REPARTITION FINANCIERE PREVISIONNELLE PAR PROGRAMME - ANNEE 2018 (en K€)**

ACTIO N	Crédits *	Montant de l'opératio n (k€)	ADEM E (K€)	CCD S (k€)	FEDE R (k€)	TOTA L
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de valorisation organique des déchets	CPER	100	70	30	-	100
TOTAL GENERAL		100	70	30		100

Par conséquent, par la présente, il vous est demandé de bien vouloir délibérer comme suit :

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel proposé par opération pour l'année 2018
- INSCRIRE les montants de l'action au budget 2018
- AUTORISER le lancement de l'opération prévue pour l'année 2018
- SOLLICITER toutes les aides relatives à l'opération programmée sur l'année 2018
- APPROUVER le maintien de la CCDS dans l'accord cadre CPER 2015-2020
- AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.»

#### **Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010 de Monsieur le Préfet de Guyane, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu la délibération n°40-CC/2015-CCDS du 23 juillet 2015 relatif à la passation de la convention pluriannuelle 2015-2020 avec l'ADEME et les EPCI pour la gestion des déchets ;

Vu l'avis favorable du Bureau le 14 mai 2018 ;

Vu le rapport de présentation;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

**ARTICLE 1er :** **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : APPROUVE :**

- le plan de financement prévisionnel des principales opérations à mener en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire en partenariat avec l'ADEME pour l'année 2018
- le maintien de la CCDS dans l'accord cadre CPER 2015-2020
- le lancement des opérations prévues dans la programmation 2018

**ARTICLE 3 : INSCRIT :**

- le montant des actions 2018 au budget 2018

ACTION	Crédits*	Montant de l'opération (k€)	ADEME (K€)	CCDS (k€)	FEDER (k€)	TOTAL
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de valorisation organique des déchets	CPER	100	70	30	-	100
TOTAL GENERAL		100	70	30		100

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à

- Solliciter toutes les aides relatives à l'opération programmée sur l'année 2018
- Et **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 19

Pour : 19 (dont 07 procurations)

Contre : 00

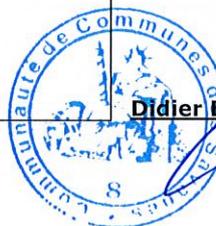
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 4 juin 2018

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, par délégation,

  
**Didier BRIOLIN**



**Ghislaine STANISLAS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 8 juin 2018 11:00  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20180608-13393.xml; 973-200027548-20180604-22\_CC\_2018\_CCDS-DE-1-2\_13554.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-06-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 22\_CC\_2018\_CCDS

Objet acte: PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS A MENER EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS CPER 2015/2020 - ANNEE 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 973-200027548-20180604-22\_CC\_2018\_CCDS-DE

---